



Changement du numéro de l'organisme complémentaire en carte Vitale MSA

Destinataires

Cette fiche d'information est destinée à tous les **éditeurs de logiciels**.

Contexte

Diffusion des tables d'exploitation FSV 1.40 E 20 :

Le 16 octobre 2008, le GIE SV vous a informé par message de la diffusion, sur sa plate-forme, des Fournitures SESAM-Vitale d'exploitation V20.

Outre la version 14 de la CCAM, ces FSV contiennent **la version 1.12 des tables annexes d'exploitation**. Ces tables comprennent de nouvelles lignes de conventions pour les organismes gérés par les caisses de la MSA.

Information MSA

La version 1.12 des tables annexes d'exploitation prend en compte le **nouveau numéro de l'organisme complémentaire**. Celui-ci correspond au numéro retourné dans le champ « Services associés au contrat » du groupe 107 « Données mutuelle » lors de l'appel à la fonction SSV.

Ce nouveau numéro est inscrit dans les cartes Vitale des assurés MSA depuis le mois de **février 2009**.

Son inscription s'opère soit lors de la mise à jour des cartes, soit lors de la personnalisation de toute nouvelle carte.

Le nouveau numéro est le **numéro SIREN sur 9 caractères**. Utilisé dans le cadre de la recherche de la convention applicable, le numéro de l'organisme complémentaire passe ainsi d'un numéro sur 8 caractères à un numéro sur **9 caractères**. Il est donc essentiel de vérifier que tous les modules des logiciels des Professionnels de Santé supportent ce format.

Cette évolution n'a pas d'impact sur la valeur du MUTNUM, actuellement renseigné en carte Vitale (champ 1 du groupe 107).

Préconisation

Pour garantir une **continuité de service** aux Professionnels de Santé qui utilisent vos logiciels, nous vous invitons expressément à **installer sans délai la version 1.12 des tables annexes d'exploitation sur tous leurs postes**.

En effet, si cette version des tables n'était pas installée sur son poste, le PS pourrait ne pas trouver la convention applicable, avec une carte Vitale contenant ce nouveau numéro.